

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 24 novembre 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2243
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Décision modificative n°1
9	6	3	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Dalby
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon, à Madame Subai

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon



Transmission à la Préfecture le 28 novembre 2022

Délibération n°2243 – Décision modificative numéro 1 exercice 2022 :

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, conformément à l'instruction M14, d'effectuer les modifications suivantes afin de rééquilibrer certaines dépenses et recettes de la section de fonctionnement de l'exercice 2022, faisant suite :

- Aux dépenses supplémentaires liées à l'évolution du cout de l'énergie : + 3 000€ électricité et + 32 241€ de chauffage
- Aux dépenses supplémentaires sur le chapitre 012 liées à l'évolution du point d'indice + 80 288€
- A des recettes supplémentaires en redevance et droits des services à caractère culturel (17 370€) et remboursement sur charges de sécurité sociale (13 500€)

Afin de rééquilibrer les dépenses et recettes de fonctionnement, il est à noter :

- La non-consommation d'une partie des crédits de petits équipements afin de procéder au rééquilibrage 40 659€
- La participation supplémentaire de la Ville de Villeurbanne de 30 000€
- 14 000€ de recettes supplémentaires, suite à l'acompte de l'Etat relatif au « filet de sécurité inflation » de 40 000€, auquel il convient d'enlever les 26 000€ de recettes non perçues de la DRAC

Voici l'affectation proposée :

Section de fonctionnement :

En dépenses :

Chap.	Art.	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Propositions Nouvelles	Montant des crédits ouverts après DM
011	60612	Energie Electricité	26 252.87€	3 000€	29 252.87€
	60613	Chauffage urbain	36 000€	32 241€	68 241€
	60632	Fournitures de petits équipements	8 900€	-659€	8241€
	6068	Autres matières et fournitures	69 775.49€	- 40 000€	29 775.49€
012	64111	Rémunération principale	2 459 459.90€	80 288€	2 539 747.9€
Total dépenses de fonctionnement				+ 74 870€	

En recettes :

Chap.	Art.	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Propositions Nouvelles	Montant des crédits ouverts après DM
70	7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	805 000€	17 370€	822 370€
74	74741	Participation de communes	3 547 199.20	30 000€	3 577 199.20€
	74718	Autres	115 000€	14 000€	129 000€
013	6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et prévoyance	500	13 500€	
Total recettes de fonctionnement				+ 74 870€	

Ces opérations de transfert de crédits n'entraînent pas de modification au niveau de l'équilibre général du budget voté.

Il est proposé aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'approuver la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2022.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent et autorisent le Président à signer la Décision modificative n°2
exercice 2022.

Syndicat Mixte de Gestion

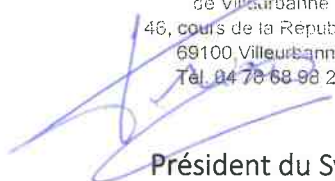
de l'Ecole Nationale de Musique

de Villeurbanne

46, cours de la République

69100 Villeurbanne

Tél. 04 78 68 98 27


Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne